

Avis de constitution

SOCIETE « MIRACLE DE CANA CONSTRUCTION »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 512, Ilot 23

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/09/2025, et enregistrés au CEPICI le 13/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MIRACLE DE CANA
CONSTRUCTION »

Objet : BTP,
CONSTRUCTION,
GESTION IMMOBILIERE,
ACHAT ET VENTE DE BIENS IMMOBILIERS,
PROMOTION IMMOBILIERE,
INTERMEDIATION IMMOBILIERE,
TRAVAUX PUBLICS ,
RENOVATION,
REHABILITATION,
AMENAGEMENT FONCIER,
COMMERCE GENERAL,
TRANSPORT,
IMPORT-EXPORT,
EVENEMENTIEL,
IMPRIMERIE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou en partie des biens sociaux.

- La prise en location, gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet

social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 512, Ilot 23

Dirigeant(s) M KOUADIO MINAN HERMANN ELYSEE
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11485 du 12/11/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°69869/GTCA/RC/2025 du 12/11/2025

